

Si ce message ne s'affiche pas correctement, vous pouvez le retrouver en format PDF en PJ



SNUDI FO 13

Syndicat National Unifié des Directeurs,
Instituteurs, professeur des écoles, psyEN
et AESH du 1er degré
des Bouches du Rhône
FORCE OUVRIERE



30 mars 2023

Les TRS réunis par le SNUDI FO 13 lors de RIS « Spéciale TRS » du 23 novembre 2022 avaient établi leur cahier de revendications et décidé ensemble des moyens d'actions nécessaires pour obtenir des réponses.

Une première victoire !

Comme convenu lors de la RIS « Spéciale TRS », le SNUDI FO 13, après avoir sollicité les autres organisations syndicales, a demandé à ce qu'une réunion de travail spéciale « mouvement TRS » soit mis en œuvre pour défendre la situation des TRS.

Après plusieurs relances, nous avons enfin obtenu une réponse. C'est ce mardi 28 mars qu'une réunion « Mouvement » a eu lieu.

S'il ne nous a pas été possible d'échanger sur la totalité des revendications TRS lors de cette première réunion faute de temps, déjà une première victoire de taille.

L'administration a fini par admettre l'injustice générée par ce changement d'école de rattachement.

Elle accepte donc la requalification du changement de rattachement administratif mis en œuvre juste avant le mouvement départemental 2022 en "REAFFECTATION"

afin de ne pas perdre les points de stabilité sur poste définitif ainsi que les points REP ou REP+

ATTENTION :

SI TU SOUHAITES PARTICIPER AU MOUVEMENT INTRA DEPARTEMENTAL :

Le mouvement intra départemental devrait se dérouler du 4 avril au 14 avril 2023. La secrétaire générale nous a indiqué que les gestionnaires n'auraient pas le temps de faire apparaître toutes les REAFFECTATION dans l'prof dans les temps,

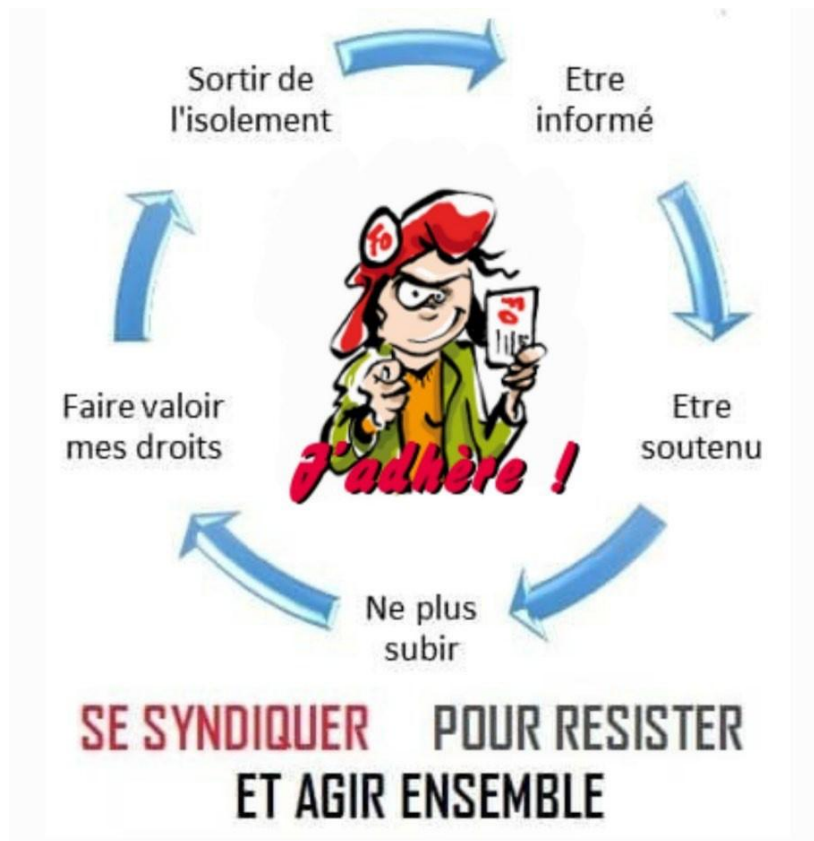
il te faudra CONTESTER TON BAREME sur l'accusé de réception de ton mouvement.

Les points de stabilité sur poste définitif ainsi que les points REP REP + seront ajoutés manuellement.

Concernant les règles du mouvement TRS plus précisément, une nouvelle réunion de travail sera réunie avant la parution de la circulaire Mouvement TRS. Le SNUDI FO 13 défendra alors chacune des revendications du cahier de revendications issues de la RIS Spéciale TRS

Le SNUDI FO 13 a insisté sur le fait que les TRS voulaient connaître les règles du mouvement TRS avant l'ouverture du serveur du mouvement intra départemental 2023 car elles conditionnent leur participation ou non au mouvement départemental informatisé. Nous demandons donc à ce que les règles soient publiées en même temps que le Mémento Mouvement 2023. La secrétaire générale nous a indiqué que, par manque de personnels dans les services administratifs, la division du personnel ne pourra pas répondre positivement à notre demande. Il y aura par contre une nouvelle réunion avant la parution de la circulaire Mouvement TRS et Ajustements.

.....



Plus que jamais, nous vous appelons à se regrouper pour s'informer, se défendre, s'organiser. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de forces pour défendre nos droits individuels et collectifs face à cette entreprise de destruction de l'Ecole de la République. **Le syndicat ne peut pas le faire sans la solidarité de ses adhérents : car sans syndiqués, pas de syndicat! Sans syndicat, plus de droits !**

Nous vous invitons donc à nous rejoindre pour cette année 2023. Vous pouvez d'ores et déjà programmer vos virements, prélèvements automatiques et chèques.

[Téléchargez le bulletin 2023](#)

L'adhésion est annuelle à compter du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023. Vous recevrez un reçu fiscal en janvier 2024 pour déduire 66% de la somme de vos impôts.



Vieille Bourse du travail
Place Léon Jouhaux
CS 20540 13232 Marseille Cedex 01
Tél : 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13
email : contact@snudifo13.org

